



Deux congrès importants

Ils viennent de se dérouler : celui de la Fédération Nationale des Cinémas Français et celui de l'Association des Maires Ruraux de France. Vous en trouverez quelques éléments en page 3.

Mais nous souhaitons ici rendre compte de celui de l'AMRF dont les conclusions confortent notre position. Dans plusieurs numéros d'En Bref nous vous avons exposé combien l'offre cinématographique était inégalement répartie sur le territoire, au détriment bien entendu des zones rurales, et ce malgré l'action des circuits itinérants ou des ciné-clubs.

Le congrès national de l'AMRF vient de démontrer qu'à l'évidence « *Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.* » C'est dire si le milieu rural est profondément inquiet de la situation car, malgré des déclarations apaisantes sur le rôle essentiel des communes, il n'y a que peu ou pas de réalisations concrètes.

En fait on peut constater que, comme pour le cinéma, les inventaires qui sont faits dans tous les domaines ne tiennent pratiquement aucun compte de la diversité et de la complémentarité des territoires, et que le domaine dominant est celui de la Métropole. Moins de 60% du territoire est convenablement desservi en téléphonie mobile, dans 37 Départements il y a moins de 12 communes équipées d'une salle de cinéma. Ce constat établi, que fait-on pour y remédier ? Tout se passe comme si l'idéal était la concentration des habitants, des services et des activités dans de grands ensembles urbanisés. C'est particulièrement vrai dans le domaine du cinéma avec la « multiplexification » des salles.

Raison de plus de poursuivre, avec l'AMRF, notre action commune « CINÉMA ET EGALITÉ DES TERRITOIRES »

RECOMMANDATION DU MÉDIATEUR DU CINÉMA sur les conditions d'exposition des films dans les cinémas de deux et trois écrans

Le Médiateur du Cinéma Laurence FRANCESCHINI a publié en août cette recommandation dont vous trouverez ci-dessous les principaux extraits. Signalons que le texte comporte deux annexes présentant les résultats des 277 cinémas de 2 écrans et des 78 cinémas de 3 écrans. Ces annexes très complètes, comme l'intégralité de la recommandation, sont consultables sur notre site territoires-cinema.fr.

le MÉDIATEUR du CINÉMA

RELEVÉ la conciliation difficile pour les cinémas de deux et trois écrans, compte tenu de leur petite taille, de conjuguer

deux impératifs contradictoires d'une part une programmation en plein écran souvent requise par les distributeurs, et d'autre part une diversité de l'offre de films dans un contexte d'augmentation de leur nombre ;

CONSTATE (...) que dans de nombreux cas, la multiprogrammation des films porteurs dès la première semaine dans les établissements de deux et trois écrans serait davantage génératrice d'entrées, qu'elle offrirait une durée plus longue de vie du film et permettrait de répondre aux exigences de diversité et de pluralisme voulues par le législateur ;

INVITE les distributeurs, au cours de leurs négociations menées librement avec ces établissements, à s'interroger en conséquence sur ce qu'ils jugent le plus profitable pour le film qu'ils distribuent et les ayants droits qu'ils représentent. (...) Dans ce cadre, il peut être bénéfique pour eux d'envisager, plutôt qu'un modèle systématique de plein programme en première semaine, une valorisation de l'oeuvre sur un modèle d'exploitation plus long avec un nombre de séances réduit mais potentiellement plus rentable. Cette pratique, qui devrait alors faire l'objet d'un contrat, pourrait être examinée dès la première semaine, sauf accord avec l'exploitant pour un plein programme, en s'appuyant sur sa bonne connaissance des pratiques et préférences cinématographiques de son public. Elle incite également à un rallongement de la durée d'exposition du film, facilitant ainsi l'accès des films concurrents aux écrans, dans l'objectif de l'intérêt général ;

INVITE les exploitants des cinémas de deux et trois écrans, à préserver une offre de séances raisonnable, visant, par des choix assumés, à garantir à la fois une place suffisante aux films qu'ils souhaitent défendre ainsi qu'aux autres films qui constituent la diversité culturelle de leur offre, notamment quand leur établissement est classé art et essai. (...) il convient de favoriser une exposition suffisante des films dès leur sortie nationale, en termes de séances et de durée, y compris dans certains cas en multiprogrammation (...).

Cette recommandation, qui s'adresse aux établissements de deux et trois écrans, ne saurait interagir sur les conditions contractuelles d'établissements de tailles différentes.

Le Médiateur souhaite mettre en œuvre un baromètre régulier de l'exposition des films dans les établissements de deux et trois écrans en l'étendant à d'autres typologies de films, notamment des films art et essai porteurs. Cet outil, à disposition des professionnels, permettrait de se focaliser au besoin sur des zones de concurrence particulières.

★★ RENCONTRE DE LA ROCHELLE 2017 durant le Festival International du Film.

Le samedi 1er juillet aux cinémas dragons : «**COMMENT ORGANISER DES SEANCES DE CINEMA DANS VOTRE COMMUNE ?**»

Précédée de la projection, dans le cadre du festival, du film «diplomatie», en présence du réalisateur Volker Schlöndorff, la rencontre a été l'occasion de présenter différentes formes de projections, d'en présenter également la réglementation et leur réalisation technique, enfin de donner une liste d'exemple (plus de 2 000 sont disponibles en non commercial).

Jany Rouger de la FNCC et **Jacques Guénée** de Territoires et Cinéma ont ouvert la séance de travail. Jacques Guénée a présenté les différentes réglementations.

Ken Legargeant, Secrétaire Général de Territoires et Cinéma a présenté l'histoire de ses salles, démontrant ainsi la volonté des élus de maintenir l'activité cinématographique dans leur territoires.

Daniel Richard, correspondant de Territoires et Cinéma en région Centre-Val de Loire a fait un état des lieux de l'accès au cinéma dans sa région et a présenté les circuits Ciné-Mobile véritables salles de cinéma itinérantes.

Géraldine Biaux, Responsable de l'action Citoyenne à la Ville de Paris, venue présenter l'initiative de son service, la mise en place des projections citoyennes dans la salle du Conseil, en relation avec les instances de démocratie participative impliquées dans la diffusion du film.

Michel Senna, historien de cinéma impliqué dans

l'expérience du Ciné-Quartier du Conseil de Quartier Mouton Duvernet du 14ème arrondissement de Paris, qui va fêter ses 10 ans, a présenté une démarche d'abord citoyenne, d'action avec le cinéma et les habitants du quartier, cinéphilique, mais pas d'experts, de désir de partager les émotions et de débattre. Il a fait part du projet de Festival des Ciné-Quartiers de l'arrondissement en cours d'élaboration.

Michel Rocher, responsable de Ceux du Rail a présenté une des actions phare des Cheminots Cinéphiles (« la complicité entre le train et le cinéma »). Dans le cadre du Festival de Cannes, l'association propose à la centaine d'adhérents présents, dont elle organise l'hébergement et la demipension, des accréditations, des invitations à découvrir des films du monde entier et surtout, ceux de la Semaine de la Critique, et dans cette sélection depuis 1995, les festivaliers de Ceux du Rail décernent les Rails d'Or à un film et à un court métrage.

Marina Galimberti, pour Rapso Production, production audiovisuelle indépendante pour l'implication des citoyens dans l'information audiovisuelle et par le biais de la projection en salle de ce travail en commun, promouvoir pour tous la démarche culturelle qui est de se rendre dans une salle de cinéma.

Marie Cipriani, pour la Fédération Française Cinéma et Vidéo portant la parole des réalisateurs d'un cinéma pourtant prolifique et de qualité mais qui ne trouve pas sa place en salle. La parole aussi de ceux qui animent les clubs cinéma vidéo dans tout le territoire français.

Et bien entendu les interventions de la salle, dont nous tenons encore à remercier les participants.

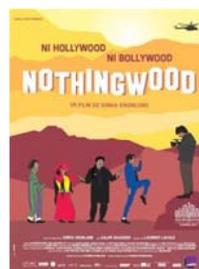


★★ Nouvelle rubrique de notre site :

« L'ombre d'un doute »
l'espace des cinéphiles

Nous vous invitons à consulter sur le site de territoires-cinema.fr, la rubrique "L'ombre d'un doute" pour suivre les temps forts de l'actualité cinématographique en salles. Chaque semaine, cette rubrique est réalisée par Michel Senna, historien en cinéma, et auteur de plusieurs biographies d'acteur. Coup de cœur ou déception, les films sélectionnés sont de tous pays et de genres confondus et les internautes peuvent liker ou non à loisir.

Parmi ces critiques, celle de : « NOTHINGWOOD »



« Présenté à la quinzaine des réalisateurs à Cannes, ce documentaire réalisé par Sonia Kronlund a l'ambition de

montrer un autre visage de l'Afghanistan, en suivant une personnalité hors du commun : Salim Shaheen, un acteur, sorte de sous Bud Spencer, qui se met en scène dans des films d'action improbables au budget dérisoire. Malgré l'aspect artisanal, l'homme est très populaire dans son pays et semble bénéficier d'une certaine immunité. Ce personnage cabotin, drôle et colérique est accompagné de quelques apprentis comédiens, dont l'un, plutôt truculent, spécialisé dans des rôles efféminés. Mais derrière l'anecdote et quelques scènes assez chaleureuses, la réalité de la dureté de ce pays aride revient inlassablement, comme pour rappeler que l'Afghanistan n'est pas exactement un pays d'opulence ou de libertés individuelles, surtout pour les femmes. »

★★ Congrès de la FNCF



Faute de place, nous ne pouvons présenter l'intégralité du congrès de la FNCF qui a été particulièrement nourri et constructif.

Il s'est particulièrement préoccupé de trois sujets, préoccupations partagées par toute la profession même si les positions ne sont pas toujours convergentes. Le premier sujet est celui du **piratage des œuvres**. Pour le combattre la FNCF préconise de mettre en place un système d'amende automatique. Cette proposition semble recueillir l'accord de la Ministre de la Culture, Françoise NYSSSEN. Cette revendication a été fortement soutenue par Nicolas SEYDOUX, Président de l'AFPA, qui a rappelé que les actions judiciaires engagées avaient déjà permis de réduire le nombre d'internautes « pirates ».

Le second sujet portait sur un thème traditionnel, celui de la **chronologie des médias**. Richard PATRY a insisté sur l'urgence d'arriver à un accord pour qu'une modernisation de la chronologie intervienne dans six mois au plus tard. Il a marqué son opposition à un rapport du Sénat ramenant à trois mois la fenêtre télé, alors que la Fédération avait déjà fait l'effort de consentir à quatre mois. La Sénatrice Catherine MORIN-DESAILLY a précisé alors la position du Sénat en rappelant qu'elle consistait à accepter le principe des quatre mois si l'on acceptait également des possibilités de dérogation.

Enfin, la Présidente du CNC, Frédérique BREDIN a rappelé que « les professionnels doivent trouver un accord dans les six mois, faute de quoi les Pouvoirs Publics prendront leurs responsabilités ».

La troisième question évoquée était celle de l'**après VPF**. Rappelons qu'un rapport de l'Inspection des Finances, et de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles, avait conseillé de ne pas remplacer le système des contributions numériques après son extinction. Tout en précisant que ce rapport était un travail de qualité, Richard PATRY a estimé qu'il n'ouvrirait pas de réelles perspectives. Il a souhaité que le CNC poursuive les travaux et les négociations sur ce sujet. Frédérique BREDIN quant à elle a rappelé que le rapport avait permis de monter la réussite de la transformation numérique du parc.

Bien d'autres sujets ont été évoqués, notamment l'encadrement des projections non-commerciales, ainsi que la régulation des séances de cinéma en plein air, les engagements de programmation, ainsi qu'une question d'actualité : celle des emplois aidés pour lesquelles le CNC recherche des solutions, en particulier lors de la signature des Conventions avec les nouvelles Régions.

★★ Congrès de l'AMRF



Il avait pour thème cette année « La commune territoire de France ». En complément de l'éditorial, voici le texte de la motion finale sur :

COMMUNES ET RURALITÉ : Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

« Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous

*avons la volonté de fabriquer de-
main :*

- Nous avons besoin en début de quinquennat d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...

- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin, (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».



Le Label Excellence de la CST

La CST a présenté au 72e Congrès de la Fédération nationale des cinémas français - FNCF, à Deauville le Label Excellence, à travers lequel elle souligne son attachement à toutes les démarches visant à améliorer la qualité du spectacle cinématographique. Il s'agit de distinguer les salles qui, par l'exigence de leurs équipements et de leurs aménagements, proposent au public la garantie d'un spectacle de la plus grande qualité possible au-delà des exigences des normes qualitatives françaises telles qu'elles sont rédigées par l'AFNOR. Les critères de labellisation ont été conçus en collaboration avec les principaux installateurs français et plus largement européens, fruit d'un consensus interprofessionnel exigeant. Ce label garanti aux spectateurs d'excellentes qualités de projection, chaque salle qui l'aura obtenu sera référencée sur le site de la CST (<https://www.cst.fr/>).

Étude CNC : Le public du cinéma en 2016

Le CNC vient de publier son étude annuelle dressant le profil sociodémographique des spectateurs, avec une analyse complète de leurs pratiques cinématographiques (choix du film, influence des moyens de promotion, appréciation des services proposés par les salles...). Il en ressort, entre autres, que 68% des Français sont allés au cinéma en 2016, en moyenne 5 fois chacun, et 24 % d'entre eux ont réservé leur place à l'avance.

<http://www.cnc.fr/web/fr/publications/-/ressources/12906147>

Le Satis 2017



Cette nouvelle édition se déroulera sur deux jours : mercredi 8 novembre de 9h30 à 22h00 et jeudi 9 novembre de 9h30 à 19h00 dans les Docks de Paris / Parc des Portes de Paris 93210 La Plaine Saint-Denis, Dock Pullmann bâtiment 137. Cette manifestation professionnelle a vécu divers soubresauts ces dernières années. « Génération Numérique » qui a repris le Salon en Mars 2017, veut lui donner une nouvelle impulsion et ainsi répondre aux attentes du public et des exposants. Pour ce faire le Satis 2017 regroupe :

- « Screen4All » Forum des technologies innovantes pour le film, la télévision et les nouveaux medias.
- « 360 Film Festival » le rendez-vous international consacré à la création de contenus 360° et VR.

Le programme complet est accessible sur le site : <http://www.satis-expo.com/fr/presentation/le-salon.html>

« Taxe You Tube »

Saluée par la SRF et la SACD, le décret d'application qui étend les taxes vidéo aux plateformes internet qui diffusent des œuvres cinématographiques et audiovisuelles en France, et cela quel que soit leur territoire d'implantation est paru. Consultable sur le site de Légifrance - Ref. : Décret n° 2017-1364 du 20 septembre 2017.

European Animation Awards 2017



Pour la première fois, les European Animation Awards, association co-fondée par Peter Lord et Didier Brunner, récompenseront l'excellence et la diversité de l'animation européenne le 8 décembre 2017 prochain au théâtre du Nouveau Siècle, à Lille. Dix-sept trophées seront remis lors de cette soirée exceptionnelle. La cérémonie de remise de prix sera suivie de la projection d'un film d'animation en avant-première exclusive et ouverte au public. La présélection des films sera effectuée par un jury de professionnels, puis les nommés seront soumis au vote en ligne des membres de l'association. La compétition est ouverte pour les séries télévisées, unitaires, web séries et films de commande. Pour participer à la cérémonie information sur le site : www.animationawards.eu



Cocorico

Selon la dernière étude du CNC la filière cinéma et audiovisuel représente quasiment 1 % du PIB, soit plus que l'industrie pharmaceutique ou l'industrie automobile. Les nouvelles mesures sur les crédits d'impôt dans ce secteur ont permis la relocalisation de 500 M€ de dépenses avec la création de 15 000 emplois à la clef. En 2016 la fiction française atteint pour la deuxième année la première place des audiences de fiction. On peut lire, ici et là, la satisfaction des professionnels qui se félicitent de la capacité d'adaptation de la filière cinématographique française aux technologies numériques. On peut donc ajouter à ce bilan positif que ceux qui affirmaient il y a 15 ans "le numérique ne passera pas" ne sont plus audibles....

Le Forum International du Son Multicanal (FISM)



En prélude au Satis le FISM aura lieu le lundi 6 novembre 2017, de 10h30 à 22 h, au théâtre national de la Danse Chaillot dans la grande salle Jean Vilar. Ce sera l'occasion de fêter le 20ème anniversaire du FISM avec plus de 700 professionnels d'horizons les plus variés : industrie, prise de son, mixage, régie de spectacle, recherche appliquée, développement, pédagogie, acoustique, réalisation, marketing, composition musicale, direction d'orchestre et architecture, mise en scène et scénographie. Inscription et renseignements : <http://www.foruminternationaldusonmulticanal.com/inscription.ws>

De bonnes raisons pour soutenir le cinéma d'animation français...



En 2016, les exportations de programmes d'animation français atteignent 106,3 M€ dont 31,3 M€ au titre des préventes et 75 M€ au titre des ventes, selon les chiffres publiés par TV France International et le CNC dans le cadre de leur enquête annuelle. C'est la meilleure performance historique à l'exportation avec une croissance de 55% par rapport à 2015. Au total, l'animation française représente 40% des exportations audiovisuelles et confirme ainsi son statut de leader. En 2016, les cinq premières entreprises de distribution réalisent 62% des recettes à l'export des œuvres d'animation françaises et les dix premières 80%, contre 53% et 74% l'année précédente. C'est dans le secteur de l'animation que la concentration de la distribution est la plus forte.